

**ARRÊTE MUNICIPAL
PORTANT RÉGLEMENTATION
TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
ETS DUEZ ET COMPAGNIE - RUE DE L'EUROPE**

Arrêté n°137-Mai2021-ST

DF/EL

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le décret n°85.807 du 30 Juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le décret n°86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 Juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 Juin 1977,

Vu la demande de Monsieur Philippe COQUELLE représentant la société « ETS DUEZ ET COMPAGNIE » – 71-73 rue de Saint Olle 59554 Neuville Saint Rémy, en date du 30 avril 2021 **afin d'exécuter des travaux de raccordement branchement C4,**

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir des accidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - En raison des travaux de raccordement branchement C4 que doit effectuer la société « ETS DUEZ ET COMPAGNIE », la circulation des véhicules sera restreinte rue de l'Europe.

La vitesse sera limitée à 30km/h.

Un empiètement sur chaussée sera réalisé avec une largeur de voie maintenue égale à 2 mètres.

Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 3 - Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier et de restriction de circuler ainsi que toutes les mesures nécessaires à la sécurité des usagers seront mis en place et entretenus par la société « ETS DUEZ ET COMPAGNIE » pour permettre l'application des dispositions prévues à l'article 1.

ARTICLE 4 - Ces travaux interviendront au cours de la période comprise entre le 19 mai 2021 et le 19 juin 2021 inclus.

ARTICLE 5 - Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par des procès-verbaux.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 LILLE Cedex , dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 7 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la CA2C
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Responsable de la société « ETS DUEZ ET COMPAGNIE »
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Fait à Caudry, le 10 mai 2021

Le Maire,



Frédéric Bricout
Frédéric BRICOUT

437

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h3>Demande d'arrêté de police de la circulation</h3> <p>Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h4>Gestionnaires des réseaux routiers</h4>	 N° 14024*01
--	--	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **COQUELLE** Prénom : **Philippe**
Dénomination : **ETS DUEZ ET COMPAGNIE** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **71-73 rue de Sainte Olle**
Code postal **5 9 5 5 4** Localité : **NEUVILLE ST REMY** Pays : **France**
Téléphone **0 3 2 7 8 2 2 6 2 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **dict@sas-duez.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue de l europe**
Code postal **5 9 5 4 0** Localité : **CAUDRY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **RACCORDEMENT BRANCHEMENT C4**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : **1 9 0 5 2 0 2 1** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **1 9 0 5 2 0 2 1**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **2**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

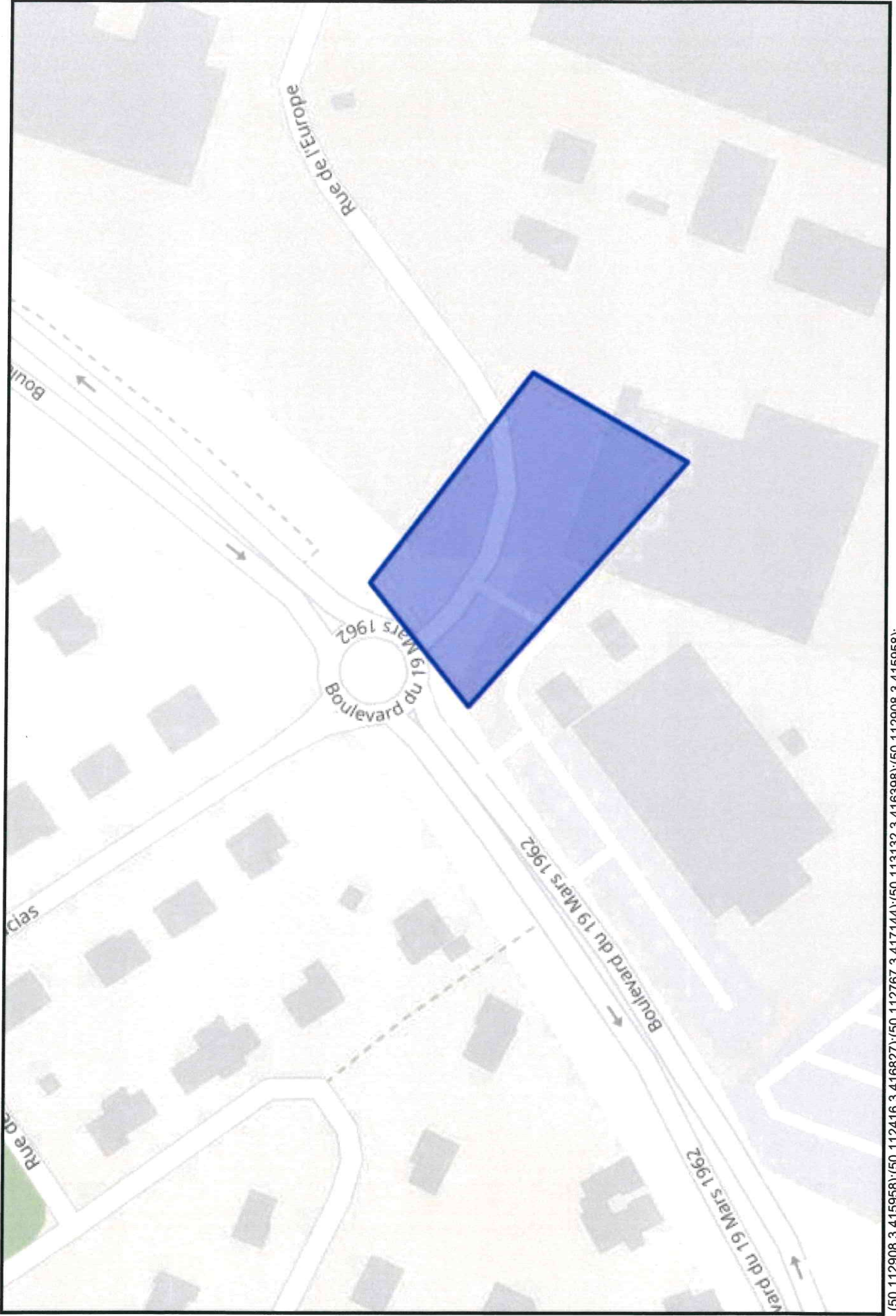
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : NEUVILLE ST REMY

Le : 3 0 0 4 2 0 2 1

Nom : DEVLIEGER Prénom : Sébastien Qualité :



(50.112908 3.415958);(50.112416 3.416827);(50.112767 3.417144);(50.113132 3.416398);(50.112908 3.415958);